



**Assemblée Générale Mixte
Ordinaire Annuelle et
Extraordinaire**

5 JUIN 2019

Refinancement de l'emprunt obligataire de 125 M€

27/08/2019

Dans le cadre du refinancement de son emprunt obligataire de 2013 arrivant à échéance en juin 2019, le Groupe Vranken-Pommery Monopole a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire sur les marchés belge et luxembourgeois.

Avec 3 souches de maturités différentes à 3, 5 et 7 ans, cette nouvelle opération obligataire est un succès, le carnet d'ordres ayant été clôturé dès la première journée de souscription le 17 mai 2019.

Le montant total souscrit de 145 M€, à des conditions inférieures aux précédentes obligations (3% à 3 ans, 3,45% à 5 ans, et 3,75% à 7 ans), donnera au groupe la visibilité financière lui permettant de poursuivre sa stratégie de croissance rentable.



Paul-François Vranken
Président fondateur

- Un groupe familial fondé et dirigé par Paul-François VRANKEN depuis 1976.
- **Chiffre d'affaires de 300.4 M€ en 2018**
- **Un des plus grands vignobles d'Europe**
- Le deuxième acteur en Champagne et un leader des vins rosés dans le monde
- Portefeuille de **marques de renommée internationale** avec une expertise et un savoir faire d'excellence
- Plus de 800 employés
- Un groupe coté (Euronext B Paris et Bruxelles)
- **Présence internationale** dans plus de **100 pays** et avec **9 filiales commerciales**
- INNOVATION – EXPERTISE – AUDACE – ETHIQUE ET GOUVERNANCE
- **Contrôle qualité:** de la vendange à la distribution
- Vignobles et Domaines exceptionnels listés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (régions de la Champagne et du Douro)

L'ambition de Vranken-Pommery Monopole est de devenir un des premiers groupes viticoles premium en Europe en se concentrant essentiellement sur la production et la commercialisation des produits de ses vignobles.

La rentabilité du groupe sera confortée par sa parfaite adaptation à la mondialisation du Champagne qui s'inscrit désormais comme une référence internationale de prestige.

Elle sera amplifiée par l'accélération de la commercialisation des vins rosés et la mise en marché par le groupe de sparkling wines européens et américains.

Sommaire

- I. Vranken-Pommery Monopole : chiffres clés
- II. Des actifs premium et une efficacité opérationnelle optimisée
 - 1. Groupe familial engagé dans la création de valeur pérenne
 - 2. Groupe implanté dans 6 régions viticoles
 - 3. Positionnement premium qui s'appuie sur des actifs de qualité et marques d'excellence
 - 4. Réseau de distribution international au service des marques
 - 5. Optimisation de la structure de coût au service de la performance opérationnelle
 - 6. Vignoble HVE, VDC et en culture biologique à horizon 2020
- III. Une stratégie de conquête et de croissance rentable
 - 1. Vins de Champagne
 - 2. Vins rosés
 - 3. Sparkling Wines
- IV. Résultats 2018
- V. Questions et réponses
- VI. Lecture des Rapports
- VII. Vote des résolutions
- VIII. Annexes

I. Vranken-Pommery Monopole

Chiffres clés

Premier vignoble en Europe

Deuxième acteur en Champagne et le leader des vins rosés dans le monde

Chiffre d’Affaires 2018 : 300 M€

Résultat opérationnel courant 27 M€

Marge brute d’autofinancement* 32 M€

Valeurs des actifs libres de dette 439** M€

Fonds propres 376 M€

Stocks de 697 M€

Endettement financier net 647 M€ soit 93% des stocks

() Avant charges financières (**) Montant détaillé en slide 42*

II. Des actifs premium et une efficacité opérationnelle optimisée

1. Groupe familial engagé dans la création de valeur pérenne

27/08/2019

Vranken-Pommery Monopole est une entreprise française, familiale, à rayonnement international, dédiée au développement des grands vins issus de ses Maisons, Domaines et Châteaux.

Structuré autour de marques prestigieuses et renommées, dont il est le gardien de l'héritage, de la qualité et du style, le groupe est à la conquête de nouveaux horizons, avec des implantations en Europe, Amérique du Nord et Asie-Pacifique.

Axé sur les grands savoir-faire, fort d'un patrimoine unique, Vranken-Pommery Monopole est aussi précurseur, avec la création d'un vignoble au Royaume-Uni.

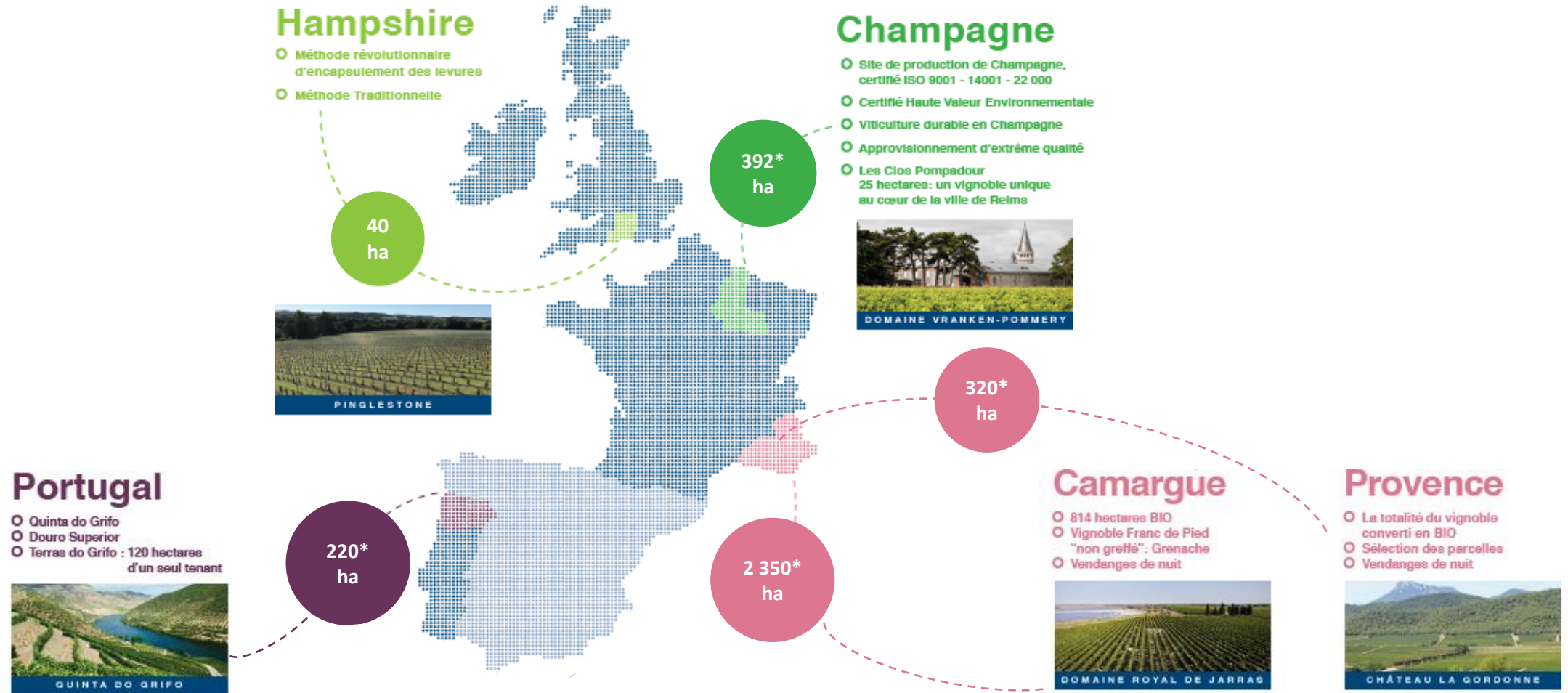
Ses équipes ont une très grande expertise agronomique et œnologique dans la culture de la vigne et l'élevage des vins.

Acteur de la protection de l'environnement, le groupe convertit l'ensemble de ses domaines en culture biologique et en viticulture durable. Son éthique est fondée sur les valeurs sociales, économiques et environnementales essentielles à une activité pérenne.

Sa gouvernance a permis d'écrire une histoire magnifique tournée vers l'avenir, en associant chacun à un projet commun : faire rayonner mondialement l'excellence de ses Marques.

2. VPM exploite un des plus grands vignobles d'Europe

27/08/2019



2. Quatre branches implantées dans six régions viticoles

Vranken-Pommery Monopole s'appuie sur 6 régions viticoles de renom pour élaborer ses marques premium dans ses 4 branches d'activité

Champagne

- Vranken
- Pommery & Greno
- Heidsieck & Co
- Bissinger & Co
- Charles Lafitte

Champagne

392 Ha captifs*

Sparkling Wine

- Louis Pommery California
- Louis Pommery England
- Pink Flamingo
- Brut de France
- Charles Lafitte

Californie

Camargue

Hampshire

40 Ha en propriété

Vin Rosé

- Château la Gordonne
- Chapelle-Gordonne
- Pink Flamingo
- Domaine Royal de Jarras
- Commandeur de Jarras

Provence

320 Ha captifs*

Camargue

2 350 Ha captifs*

Vin Rouge et Blanc

- Porto Rozes
- Porto Sao Pedro
- Quinta do Grifo
- Terras do Grifo
- Quinta de Monsul

Douro Valley

220 Ha captifs*

(*) Ha captif = vignoble propre + administrateurs + baux long terme + métayers

3. Portefeuille de marques prestigieuses

27/08/2019

Champagne

- Vranken
- Demoiselle
- Diamant
- Orgueil de France
- Pompadour

- Pommery & Greno
- Apanage
- Royal
- Louise
- Pop

- Heidsieck & Co Monopole
- Impératrice

- Bissinger & Co
- Fondateur

- Charles Lafitte

Sparkling Wine

- Louis Pommery California
- Louis Pommery England
- Pink Flamingo
- Brut de France

- Charles Lafitte

Vin Rosé

- Château la Gordonne
- Vérité du terroir
- Chapelle-Gordonne
- Cirque des Grives
- Font-Freye
- Mas Audibert
- Summertime

- Domaine Royal de Jarras
- Pink Flamingo
- Secret of pink
- Commandeur

Vin Rouge et Blanc

- Porto Rozes
- Infanta Isabel

- Porto Sao Pedro
- Quinta de Monsul

- Quinta do Grifo
- Terras do Grifo

CHAMPAGNES

27/08/2019

392 Ha* captifs



SITE DE PRODUCTION

Reims

Tours-sur-Marne

ATELIER

Merrey-sur-Arce

VRANKEN



POMMERY



HEIDSIECK & C° MONOPOLE



BISSINGER



CHARLES LAFITTE



VINS DE PROVENCE ET DE CAMARGUE

27/08/2019

PROVENCE

320 Ha* captifs



SITE DE PRODUCTION
Pierrefeu du Var

CHÂTEAU LA GORDONNE



CAMARGUE

2 350 Ha** captifs



SITE DE PRODUCTION
Aigues-Mortes

PINK FLAMINGO



DOMAINE ROYAL DE JARRAS



PORTOS ET DOURO WINES

27/08/2019

220 Ha captifs



SITE DE PRODUCTION
Quinta de Monsul

PORTO ROZÈS



DOURO WINES



PORTO SÃO PEDRO



SPARKLING WINES

27/08/2019

40 Ha* captifs en propriété

SITE DE PRODUCTION
Hattingley Valley

LOUIS POMMERY ENGLAND



SITE DE PRODUCTION
Rack and riddles

LOUIS POMMERY
CALIFORNIA

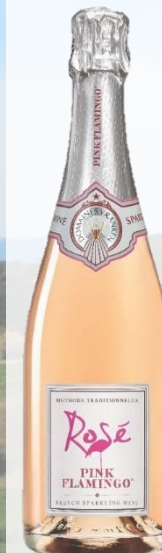


SITE DE PRODUCTION
Aigues Mortes

BRUT DE FRANCE



PINK FLAMINGO
SPARKLING



4. Réseau de distribution international au service des marques

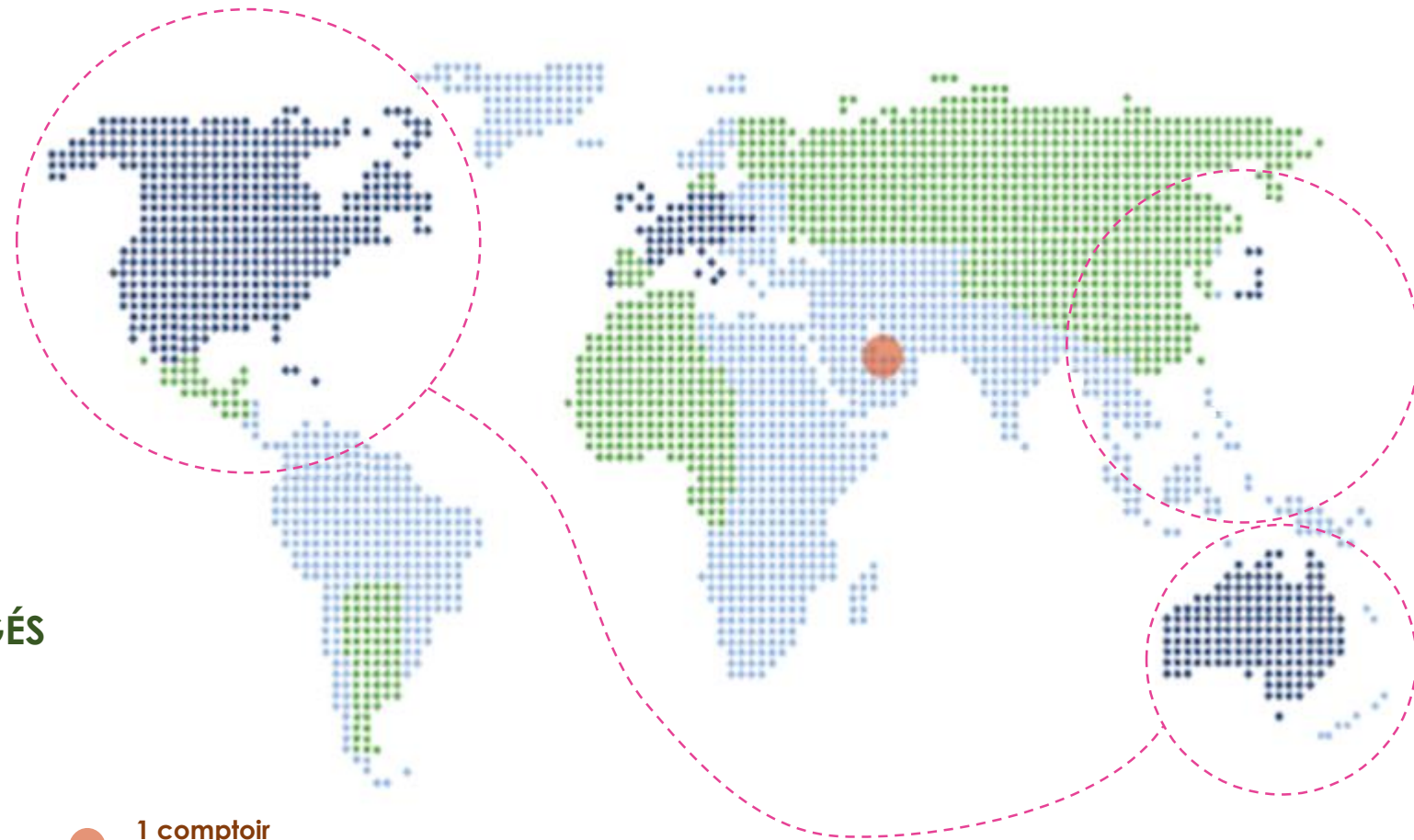
27/08/2019

10 FILIALES

- France
- Royaume-Uni
- Belgique
- Italie
- Allemagne + Autriche
- Portugal
- Suisse
- USA + Canada
- Australie
- Japon

PARTENAIRES ENGAGÉS

- Afrique de l'Ouest
- Argentine
- Danemark et Finlande
- Espagne
- Russie
- Mexique



● 1 comptoir
Abou Dhabi

○ 3 Hubs

👤+ 800 employés
dans le monde

🌐 100 Marchés

5. Renforcement de l'efficacité opérationnelle

27/08/2019

- Gestion des ressources humaines adaptée au développement commercial international
 - Recrutements axés sur l'expertise indispensable au développement et à la mise en place de la stratégie du groupe
 - Renforcement des équipes sur les zones à forte croissance : Amérique du Nord, Asie, Océanie
 - Ouverture de nouveaux pôles de développement à l'export : Scandinavie, Pays de l'Est, Russie

- Intégration dans l'ERP de l'ensemble des filiales
 - Synergies de coût
 - Renforcement des outils de pilotage et de contrôle
 - Gain de productivité (automatisation informatique) permettant d'anticiper les départs en retraite

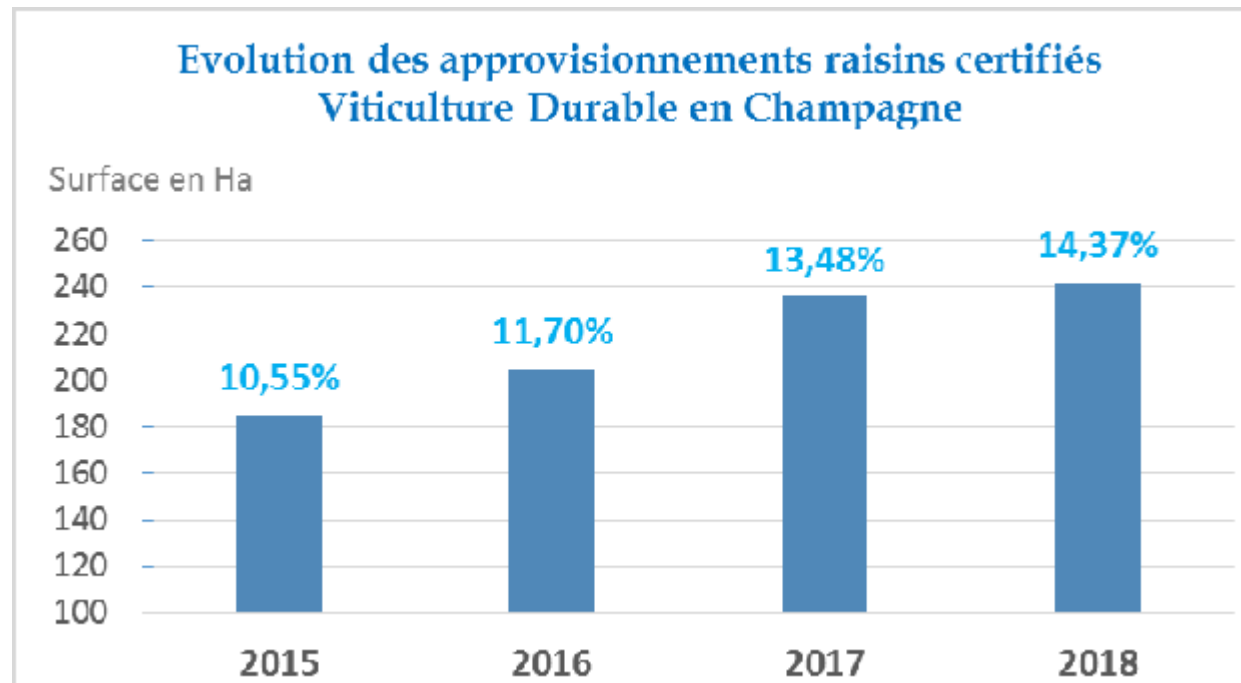
6. Vignoble HVE, VDC et en culture biologique à horizon 2020^{27/08/2019}

- Depuis 2014, les vignobles Champenois du groupe Vranken-Pommery Monopole ont la double certification « Viticulture Durable en Champagne » et « Haute Valeur Environnementale » (niveau 3).
 - Cette certification récompense, après un audit très précis et détaillé, les exploitations agricoles répondant au niveau le plus élevé prévu par le Ministère de l'Agriculture.
 - Les vignobles Vranken-Pommery font partie des quelques exploitations à pouvoir revendiquer cette certification HVE.
- VDC : Cette certification locale, liée à l'appellation « Champagne », offre une passerelle vers le HVE (reconnue HVE 2 et validant les points du HVE 3) mais va plus loin sur différents aspects. Cette certification est considérée localement comme un échelon supérieur de la certification HVE.
- Les sites de Camargue et de Provence sont certifiés HVE (niveau 3) et/ou élaborateurs de vins biologiques.
 - En 2020, tous les vignobles seront convertis en culture biologique ou en conversion

6. Politique d'achats dans une démarche écologique

27/08/2019

- Notre politique d'achat raisins vise à convertir nos vignerons partenaires vers une démarche 100 % écologique. En 2014, un « Service Technique Relations Vignobles » a été créé pour les accompagner tout au long de la campagne viticole.
- Vranken-Pommery, grâce à son travail de fond, voit ses apports en raisins certifiés augmenter chaque année



III. Une stratégie de conquête et de croissance rentable

A wide-angle photograph of a vineyard landscape in Champagne. The foreground is filled with lush green grapevines. In the middle ground, a dirt path winds through the vineyards on a gentle slope. The background shows more rolling hills under a sky filled with large, white, fluffy clouds. The overall scene is bright and scenic.

1. Champagne

1. Un bouleversement profond du secteur

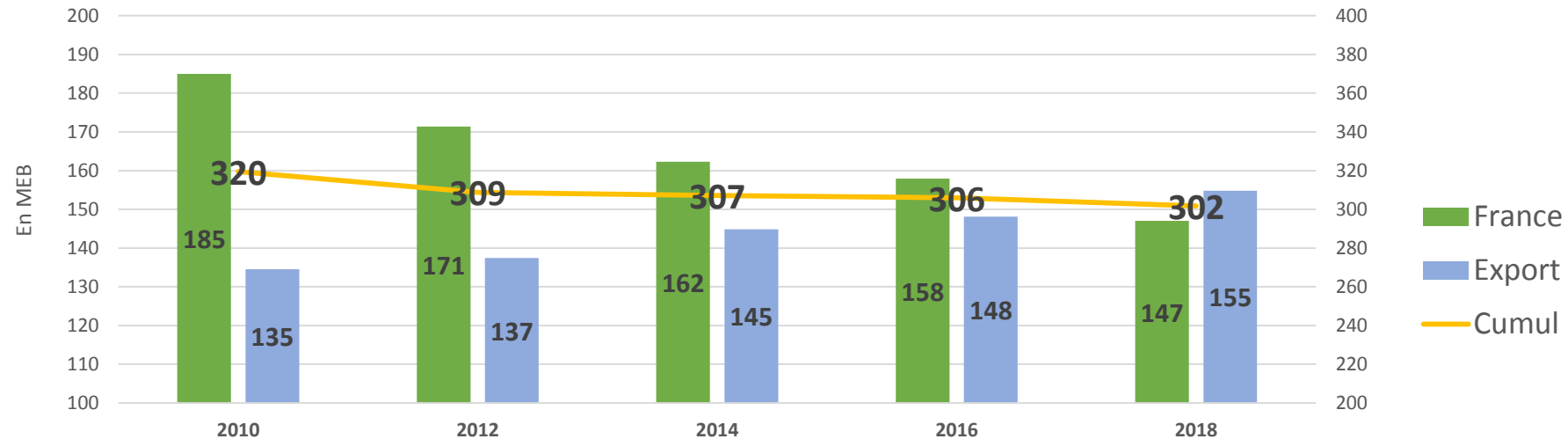
27/08/2019

Les volumes de vente France sont en baisse depuis 2010, - 21%

- La hausse des prix du raisin (+15% en 4 ans) renchérit la valeur des Champagnes

Les volumes de vente Export sont en hausse sur la même période, + 15%

- Les marchés internationaux se développent fortement sur les marques premium

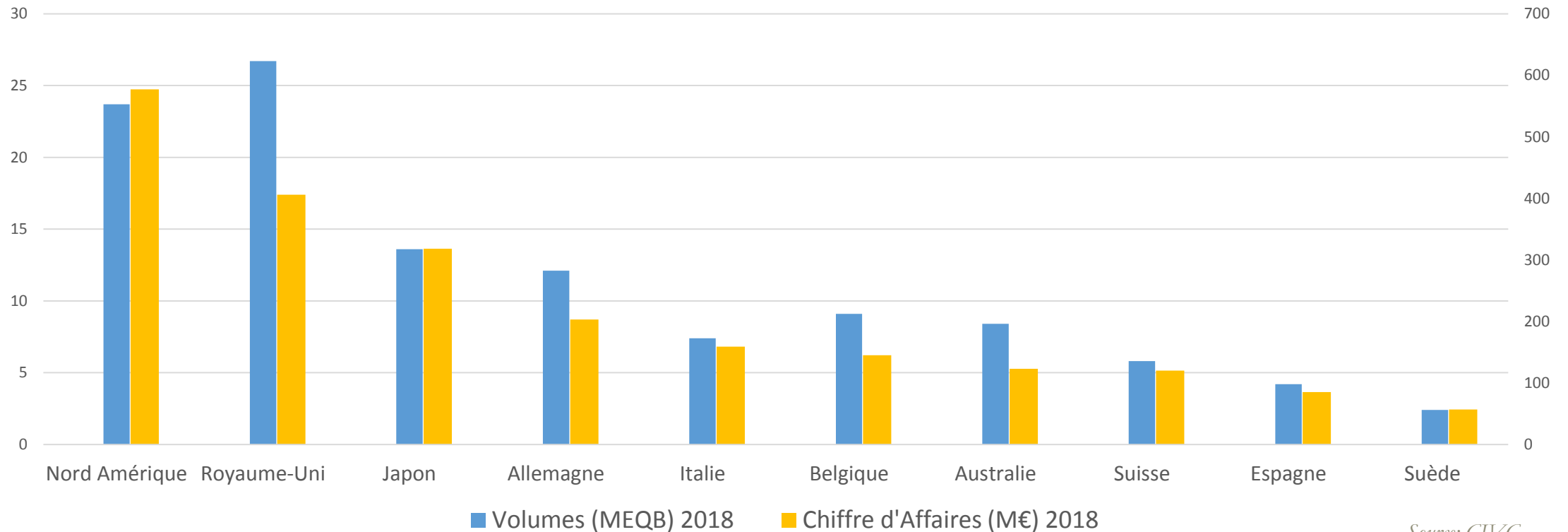


**Le groupe accompagne ces évolutions
avec ses marques premium et son implantation internationale**

Source: CIVC

1. Décomposition des marchés export Champagne 2018

27/08/2019



Source: CIVC

Vranken-Pommery Monopole est implanté sur les 8 plus grands marchés à l'Export, et dispose de partenariats forts pour l'Espagne, la Suède et la Russie.

1. L'international représente plus de 50% des ventes

27/08/2019

- Grâce à la stratégie de conquête à l'international mise en place depuis 4 ans le groupe dispose désormais de 9 filiales commerciales bien implantées dans leurs pays respectifs
- Cette stratégie porte déjà ses fruits et les ventes export ont dépassé les ventes en France en 2018
- Le duty-free, l'e-commerce et le BtoB vont prendre des places significatives dans le commerce mondial du Champagne et nous nous sommes armés pour en être un acteur leader
- En France, le groupe se recentre progressivement sur ses marques premium à plus forte valeur ajoutée
- Optimisation progressive des stocks, avec une réduction à horizon 4 ans

1. Stratégie d'accompagnement des partenaires viticoles

27/08/2019

- La stratégie du groupe s'accompagne d'une politique d'approvisionnement, calibrée au besoin des marques premium
 - Réduction attendue du nombre de contrats, pour cibler les plus qualitatifs
- Le modèle champenois se transforme avec, de plus en plus, une dissociation entre détention du foncier et exploitation. Vranken-Pommery Monopole, en tant qu'acteur majeur, propose des solutions aux attentes de la viticulture
 - Le groupe a créé une cellule d'accompagnement dédiée à ses partenaires vigneronns désireux de ne plus produire eux-mêmes
 - Cette gestion permet d'assurer les plus hauts standards liés à la viticulture durable et la haute valeur environnementale de ses approvisionnements

An aerial photograph of a vast vineyard. The rows of grapevines are neatly organized and stretch across a valley. In the background, there are rolling hills and mountains under a clear blue sky. The text "2. Vins rosés" is overlaid in the center of the image.

2. Vins rosés

2. L'Excellente dynamique du Vin rosé

27/08/2019

- Le groupe profite de l'excellente dynamique des marchés des vins rosés à l'international
- La totale maîtrise des vignes protège le groupe des aléas des fluctuations des prix des approvisionnements
- Les marchés internationaux s'ouvrent aux vins rosés : après l'Amérique du Nord, l'Asie-Pacifique s'intéresse aux rosés de Provence et de Camargue. Nos neuf filiales à l'international, créées pour le commerce du Champagne, commercialisent désormais aussi les vins rosés
- La branche Vin commence à assurer sa contribution à la marge, déjà significative aux USA et en Belgique, et en progression dans toutes les filiales d'Europe et d'Asie-Pacifique
- Le groupe profite de la hausse des prix de la matière première pour ses ventes de vins clairs, encore supérieures à sa production en bouteille



3. Sparkling Wines

3. L'ambition des Sparkling Wines

27/08/2019

- La branche Sparkling Wine, plus récente, répond à une véritable attente des marchés, et le groupe dispose de toutes les compétences et la légitimité pour s'engager sur ce marché aux marges et à la croissance élevées.
- L'ambition est de développer notre expertise aussi bien en Camargue, dans le Hampshire, ainsi qu'en Californie.
- Sur le marché Nord Américain, les ventes de Louis Pommery California, commercialisé depuis juillet 2017, ont progressé de 50% sur le premier trimestre 2019.
- En Europe, les Sparkling Wines, méthode champenoise, élaborés par les Grands Domaines du Littoral, s'installent dans les réseaux avec des volumes importants pour une première année. Les ventes de Louis Pommery England commenceront en 2020.

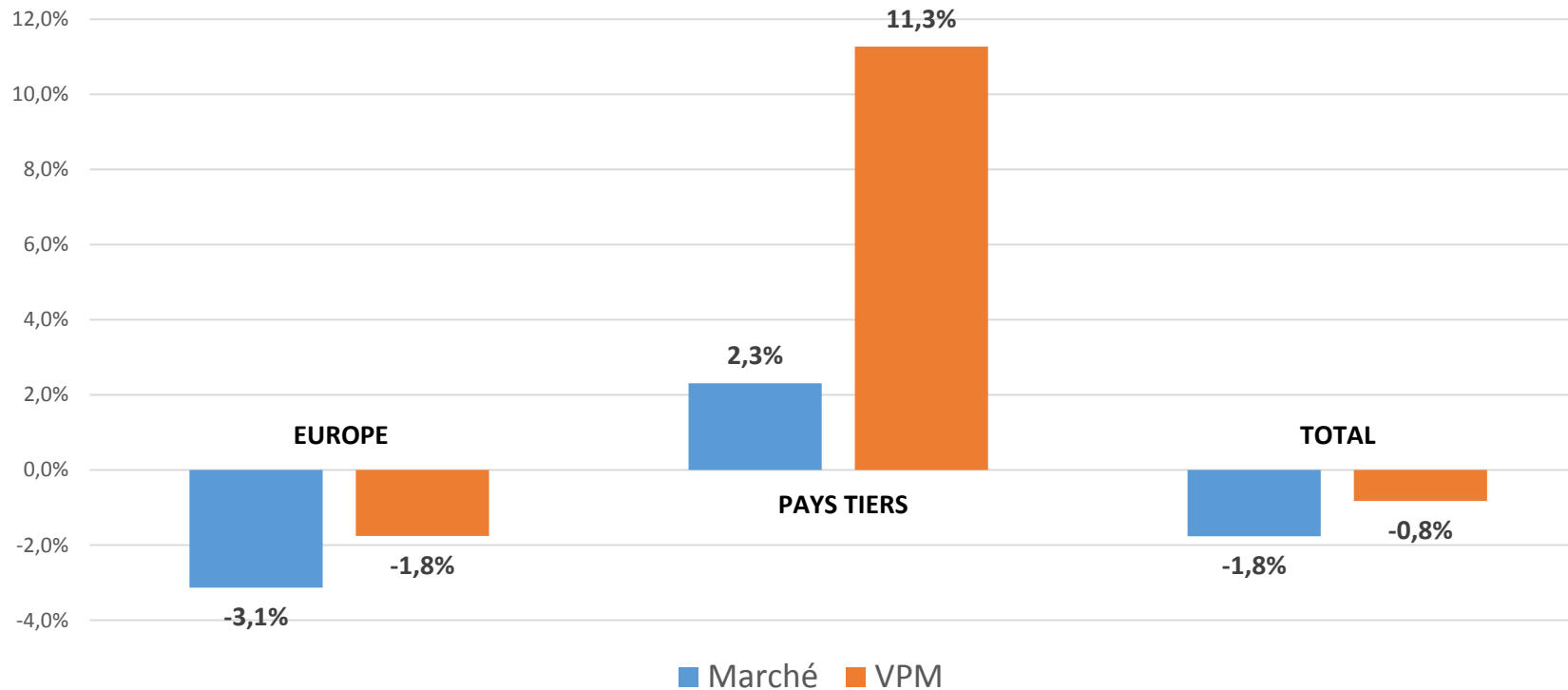
IV. Résultats 2018

- Le chiffre d'affaires export dépasse pour la première fois le chiffre d'affaires France en 2018.
- Les marques premium, Vranken et Pommery & Greno, poursuivent leur croissance soutenue et représentent 54% des volumes vendus.
- Les ventes de vins de Provence et de Camargue progressent de 33%, avec une part export supérieure à la France.
- Le résultat opérationnel courant progresse de 5,8% à périmètre comparable*.
- Le résultat opérationnel progresse de 11% à périmètre comparable*.

- Le management du groupe est désormais renouvelé.
- Obtention en Champagne de la certification ISO 22000 relative à la sécurité alimentaire
- La Maison Vranken est devenue fournisseur officiel de la Cour Royale de Belgique

() Hors impact de Listel*

Evolution des volumes vendus en Champagne



Source : CIVC

Compte de résultat retraité 2018

27/08/2019

Comptes Consolidés en M€	2018	2017	Varia. en %	2017 retraité*	Varia. en %
Chiffre d'affaires	300,4	300,2	0,0 %		
Chiffre d'affaires à péri. comparable*	299,6	288,7	+3,8 %		
Résultat Opérationnel Courant	26,7	26,2	+1,9 %	25,2	+5,8 %
% Chiffre d'Affaires	8,9 %	8,7 %		+8,7 %	
Résultat Opérationnel **	23,1	22,7	+1,8 %	20,8	+11,0 %
% Chiffre d'Affaires	7,7 %	7,6 %		7,2 %	
Résultat Financier	-19,5	-19,4	-0,5 %	-19,4	-0,5 %
Résultat Net	3,4	8,7	-60,9 %	7,1	-52,2 %
- dont part du Groupe	3,3	8,7	-62,1 %	7,1	-53,6 %

(*) Hors impact de Listel. (**) après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

- Le chiffre d'affaires progresse de 3,8% à périmètre comparable
- Le résultat opérationnel 2018 progresse de 11% à périmètre comparable
- Le résultat net 2018 est en recul compte tenu des crédits d'impôts exceptionnels 2017

Chiffre d'affaires tiré par l'export et la dynamique en rosés

27/08/2019

Données cumulées en M€	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Champagnes	232,6	227,2	+5,3	+2,3%
Provinces et Camargues	11,2	8,5	+2,8	+33,0%
Autres (Portos, Sparkling Wines, divers)	22,8	20,1	+2,7	+13,4%
Ventes interprofessionnelles et génériques	33,0	32,8	+0,1	+0,4%
Ventes à périmètre comparable (*)	299,6	288,7	+10,9	+3,8%
Listel	0,8	11,6	-10,8	N.S.
Chiffre d'Affaires (**)	300,4	300,2	+0.2	N.S.

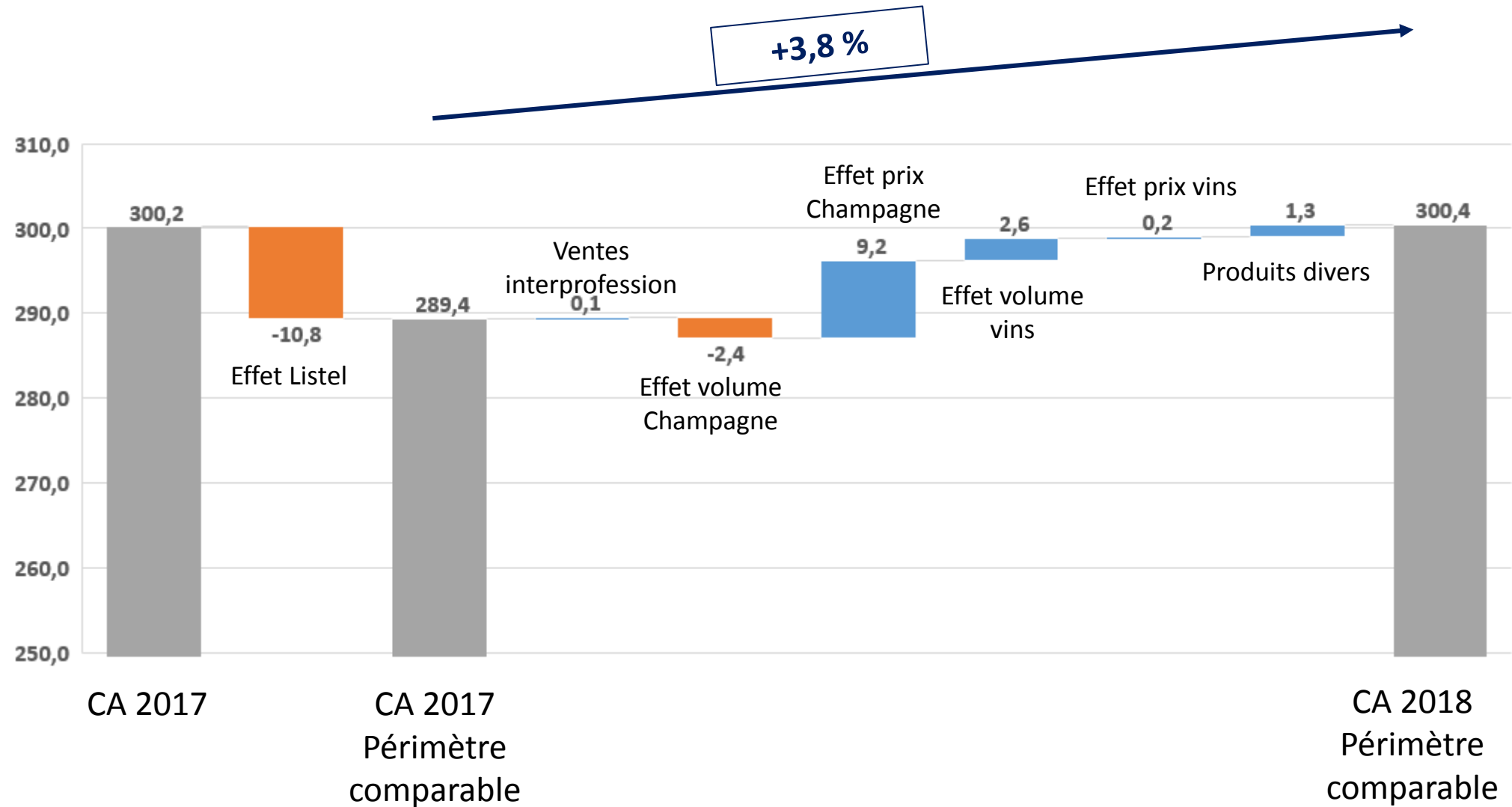
(*) Ventes hors Listel, sorti du périmètre en juillet 2017

(**) en cours d'audit

- Pour la première année, le CA Champagne Export représente 54% et dépasse la France
- Très bonne dynamique des Vins Rosés avec une progression de 33% du CA

Forte dynamique de l'effet mix-prix

27/08/2019



en M€	2018	2017
Marge brute d'autofinancement avant charges financières	32	33
Charges financières payées	(19)	(19)
Variation du besoin en fonds de roulement	(21)	3
Investissement net de cession	(13)	(17)
Cession de Listel		43
Dividendes versés	(7)	(8)
Impact change et divers	0	(2)
Variation de l'endettement net	(28)	32

Augmentation du besoin en fonds de roulement liée essentiellement à +26 M€ de stocks et en-cours

Analyse du Bilan

27/08/2019

en M€

ACTIF	31.12.18	31.12.17	PASSIF	31.12.18	31.12.17
Actifs non courants	471,0	470,9	Capitaux part du Groupe	372,2	368,1
Stocks et en-cours	696,5	670,8	Intérêts minoritaires	3,9	3,9
Clients et autres actifs courants	78,9	77,1	Passifs non courants	495,1	635,1
Trésorerie	22,8	48,8	Passifs courants	405,6	260,3
Actifs destinés à être cédés	8,1		Passifs destinés à être cédés	0,3	
TOTAL	1 277,3	1 267,6	TOTAL	1 277,3	1 267,6

⇒ Une structure de bilan confortée, avec des fonds propres part du groupe en augmentation à 372 M€ soit 29% du total bilan, et un endettement financier net de 647 M€

En M€	Valeur comptable
Le portefeuille de marques *	83
2.362 hectares de vignobles en propriété **	169
Les Maisons, Domaines et Châteaux **	140
Les outils de production	32
Autres ***	47
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	471
- dette garantie par les actifs	- 32
ACTIFS LIBRES DE DETTES	439

() Valeur d'origine*

*(**) Norme IFRS valeur d'expert (sauf pour le portefeuille de marques)*

*(***) Ecarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et financières*

- Des stocks à hauteur de 696 M€
- Total des crédits de vieillissement 345 M€
- Un stock net des crédits de vieillissement à hauteur de 351 M€

**La valeur des stocks nette des crédits de vieillissement
couvre largement l'endettement y compris obligataire**

Endettement financier net entièrement couvert par les stocks

27/08/2019

- Passage de "non courant" en "courant" de l'emprunt obligataire de 125 M€ à échéance juin 2019
- La dette intègre 345 M€ de crédits de vieillissement
- La totalité de la dette est couverte par les stocks $EFN/Stocks = 0,929$

Endettement en M€	2018	2017
Emprunts et dettes bancaires (non courants)	429,0	565,4
Emprunts et concours bancaires (courants)	240,9	101,5
Instruments Financiers IAS 32/39	0,6	0,8
Autres actifs financiers	-0,3	-0,6
Trésorerie positive	-22,8	-48,8
Total Endettement Financier Net	647,5	618,3

	2018	2019
EFN/Stocks	0,929	0,921
La dette financière est couverte en totalité par les stocks		

Impact de la norme IFRS 16 : Pour appréhender l'impact en comptabilité, se référer aux page 45 et 46 du document de référence.

Un dividende de **0,80 €** par action est proposé à l'Assemblée Générale
du 5 juin 2019

↳ Un rendement brut de 3,42 % par rapport au cours de bourse
du 27 mars 2019 de 23,40 €



Questions et réponses

VII. Lecture des Rapports

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

Maître Francesco BETTI

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise

Maître Francesco BETTI

Déclaration de Performance Extra-Financière

Maître Francesco BETTI

Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions de la Société

Maître Francesco BETTI

Rapport des Commissaires aux Comptes

- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur la Déclaration de Performance Extra-Financière
- Rapport spécial

Laurence VERSAILLE – Michel BARBET-MASSIN

VIII. Vote des résolutions

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

PREMIERE RESOLUTION

Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018,

→ Bénéfice net de 1.602.943,66 €

Quitus de son mandat au Conseil d'Administration

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018,

- Bénéfice net de l'ensemble consolidé : 3.432 K€
- Bénéfice net de l'ensemble consolidé part du Groupe : 3.324 K€

Texte des résolutions

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 :

Bénéfice social	1.602.943,66 €
Report à nouveau antérieur	+ 82.827.245,97 €
Soit ensemble	= 84.430.189,63 €
de la manière suivante :	
à la réserve spéciale œuvres d'art	72.229,68 €
au compte de report à nouveau	77.208.291,95 €
Distribution du solde :	7.149.668,00 €

Soit : 0,80 Euro par action.

Mise en paiement à compter du 10 juillet 2019.

TROISIEME RESOLUTION (suite)

Distribution lors des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40 % (art. 158-3 du CGI)
Au titre de 2015	7.149.668,00 €	0,80 €	0,80 € (*)
Au titre de 2016	7.149.668,00 €	0,80 €	0,80 € (*)
Au titre de 2017	7.149.668,00 €	0,80 €	0,80 € (*)

(*) Abattement de 40 % ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des charges fiscales non déductibles des résultats
(article 39,4 du CGI) :

Amortissements excédentaires et autres amortissements	963 €
Autres charges et dépenses	486.509 €
Total de l'imposition qu'ils représentent environ	162.474 €

SIXIEME RESOLUTION

- Programme de rachat d'actions

Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 Juin 2018

Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société pour des objectifs précis

- Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 75 €, hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

- Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat susvisé pour tenir compte de l'incidence de certaines opérations sur la valeur de l'action

SIXIEME RESOLUTION (suite)

- Nombre maximum d'actions susceptibles d'être détenues : 893.708 actions (10 % du capital)
- Nombre maximum d'actions que la société Vranken-Pommery Monopole envisage d'utiliser : 268.112 actions (3 % du capital social)
- Montant maximum théorique des fonds destinés à la réalisation de ce programme : 15.668.850 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen,

Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation

Autorisation donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Ordinaire Annuelle, soit jusqu'au 4 décembre 2020

SEPTIEME RESOLUTION

Mandats de Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants.

- Commissaires aux Comptes Titulaires :
 - renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société MAZARS,
 - renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société AUDIT & STRATEGY, REVISION CERTIFICATION,

et ce, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION (suite)

- Commissaires aux Comptes Suppléants :
 - ne pas renouveler le mandat de Monsieur Christian AMELOOT comme Commissaire aux Comptes Suppléant de la société MAZARS et de nommer en ses lieu et place Monsieur Pascal Ego,
 - renouveler comme co-Commissaire aux Comptes Suppléant de la société AUDIT & STRATEGY, REVISION CERTIFICATION, la société RSA,

et ce, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024.

HUITIEME RESOLUTION

Compte tenu du nouvel effectif du Conseil d'Administration : décision de maintenir à 75.000 € le montant global des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2019 et pour l'avenir

NEUVIEME RESOLUTION

Les rémunérations versées ou attribuées à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont présentées au point 2.3.3 du Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'Entreprise.

DIXIEME RESOLUTION

Les rémunérations à verser ou à attribuer à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont présentées au point 2.3.3 du Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'Entreprise.

ONZIEME RESOLUTION

Les rémunérations versées ou attribuées à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué à la Coordination Production Négoce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont présentées au point 2.3.4 du Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'Entreprise.

DOUZIEME RESOLUTION

Les rémunérations à verser ou à attribuer à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué à la Coordination Production Négoce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont présentées au point 2.3.4 du Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'Entreprise.

TREIZIEME RESOLUTION

Pouvoirs

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

QUATORZIEME RESOLUTION

Augmentation de capital social, dans la limite de 3% dudit capital,
réservée aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription,
délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation donnée au Conseil d'Administration,

Durée : 26 mois

Prix de souscription par action ne pouvant être :

- supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription,
- inférieur de plus de 20% à cette moyenne

QUINZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

Le montant de 45.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 15ème, 16ème et 17ème résolutions

SEIZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

Le montant de 45.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 15ème, 16ème et 17ème résolutions

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter, par une offre par placement privé, le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription et ce, pour un montant maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros.

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

Le montant de 45.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 15ème, 16ème et 17ème résolutions

DIX-HUITIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et ce dans la limite de 15 % de ladite émission.

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale

VINGTIEME RESOLUTION

Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital et de prélever également sur ces sommes le complément de réserve légale,

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre au profit de catégories de bénéficiaires choisis par le Conseil d'Administration parmi les membres du personnel salarié et/ou les mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (sociétés-mères ou filiales):

fixation du pourcentage maximal du capital pouvant être attribué à 1% du capital au jour de l'attribution,

détermination de la durée minimale de la période d'acquisition (1 an)

et détermination de la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires (2 ans)

Durée : 38 mois à compter de la présente Assemblée

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

VINGT-TROIZIEME RESOLUTION

Pouvoirs



Questions et réponses
